

C-07-2009

**L'utilité sociale de la Fédération
québécoise du canot et du kayak**

Par Marie-Claude Allard et
Marie-France Turcotte

Rapport d'étude de cas

17 mars 2009

Cahier de l'ARUC-ÉS
Cahier No C-07-2009

« *L'utilité sociale de la Fédération québécoise du canot et du kayak* »

Préparé par :
Marie-Claude Allard et Marie-France Turcotte
Université du Québec à Montréal

Révision linguistique : Francine Pomerleau

ISBN : 978-2-89276-472-7

Dépôt légal : 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est quant à lui l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.

Tables des matières

PRÉSENTATION DE L'ARUC-ÉS ET DU RQRP-ÉS.....	iii
INTRODUCTION	vii
Chapitre 1 : Méthodologie	9
Collecte et analyse des données	9
<i>Sources de données et répondants</i>	9
<i>Analyse et interprétation des données</i>	10
<i>Validité des résultats</i>	10
Chapitre 2 : L'utilité sociale des associations de loisir	11
Chapitre 3 : La Fédération québécoise du canot et du kayak	13
Mission et activités	13
<i>L'encadrement de la pratique du canot et du kayak de mer au Québec</i>	14
Ressources et fonctionnement	15
<i>Les ressources financières</i>	15
<i>Les bénévoles</i>	15
Clientèles/Population desservie.....	16
<i>Les non-membres</i>	16
<i>Les membres</i>	16
Chapitre 4 : Les résultats de l'analyse	19
Développement social	19
<i>La création d'un espace d'engagement social</i>	19
<i>L'épanouissement des personnes</i>	20
<i>Le support au développement de liens et d'un sentiment d'appartenance à un groupe</i>	20
Essor de la créativité collective.....	21
<i>Produire et rendre disponible l'information sur les parcours canotables</i>	21
<i>Le développement de programmes de formation et l'émission de brevets</i>	22
<i>La promotion de pratiques sécuritaires en canot et en kayak de mer</i>	23
Mise en valeur du patrimoine.....	24
<i>La préservation et la mise en valeur des rivières et des plans d'eau canotables du Québec</i>	24
<i>Le sentier maritime du Saint-Laurent</i>	25
<i>La protection de l'environnement</i>	26
<i>La conservation et mise en valeur de l'histoire du Québec à travers ses rivières</i>	27
Développement économique.....	28
<i>Les retombées économiques directes</i>	28
<i>Les retombées indirectes</i>	29
Conclusion	31
<i>Limites de la recherche</i>	32
Références.....	33
<i>Documents de référence consultés</i>	33
<i>Sites Web consultés</i>	33

Introduction

Ce document présente les résultats de l'étude de cas de la Fédération québécoise de canot et de kayak, ci-après la FOCK ou « Fédération ». Cette étude s'intègre dans un programme de recherche plus vaste qui porte sur l'utilité sociale des associations de loisir du Québec, mené au sein du Chantier d'activités partenariales (CAP) Loisir et tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

Jusqu'à présent, peu d'études se sont penchées sur les retombées positives du milieu associatif du loisir à la société. Cette recherche - que l'on qualifie d'exploratoire - visait à générer une meilleure compréhension de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir. Six études de cas ont été réalisées dans le but de cerner l'utilité sociale des associations de loisir à partir de quatre dimensions : le développement social, l'essor de la créativité, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et le développement économique. Les résultats de ces études de cas suggèrent, qu'en réalisant leur mission, les associations de loisir ont des retombées sur les individus et la société qui dépassent leur mandat.

La FOCK est un organisme à but non lucratif dont la mission est de développer et de promouvoir la pratique d'activités nautiques récréatives au Québec. Les résultats de notre étude tendent à démontrer, qu'en réalisant sa mission, la FOCK contribue à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par l'ensemble de ses actions qui visent à accroître l'accès de plans d'eau canotables au Québec; elle contribue au développement d'une offre touristique de qualité au Québec et au bien-être des personnes et de la communauté.

Dans les sections suivantes, nous présentons de façon sommaire la méthodologie propre à la réalisation du cas de la FOCK, le cadre d'analyse de l'utilité sociale développé par les chercheurs et, finalement, le cas étudié.

Chapitre 1

Méthodologie

L'étude de cas de la FQCK s'inscrit dans la stratégie de recherche privilégiée dans le cadre d'une recherche portant sur l'étude de l'utilité sociale des associations de loisir au Québec et qui a favorisé l'étude de cas multiples (Yin, 2003).

Rappelons par ailleurs deux caractéristiques de cette étude : la première concerne la démarche générale de la recherche qui est exploratoire et inductive. Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un cadre d'analyse de l'utilité sociale à partir d'une revue de littérature et de la concertation entre partenaires et chercheurs. Les études de six cas d'associations de loisir ont ensuite été réalisées dans le but d'explorer l'application du cadre aux associations de loisir au Québec. De plus, il s'agit d'une recherche de type « partenariale », c'est-à-dire qui est réalisé en étroite relation avec l'organisme étudié. Ce type de recherche a de nombreux avantages, à la fois pour le chercheur et le praticien, puisqu'elle facilite l'accès aux données et le retour d'expérience vers le milieu.

Par rapport à l'échantillon des associations étudiées, la FQCK est l'une des deux associations de loisir de plein air étudié et l'une des deux organisations de niveau national. La FQCK se caractérise notamment par son cadre d'action, qui consiste à mettre en valeur et à protéger le patrimoine naturel.

Collecte et analyse des données

Sources de données et répondants

La principale source de données a été l'entretien individuel et l'entretien de groupe. Ces entretiens ont été réalisés auprès de quatre types de répondants : les dirigeants de l'organisme, les formateurs, les membres individuels, les organisations membres et les organisations non membres de la FQCK et qui travaillent en partenariat avec elle (les « partenaires »).

Au total, neuf entretiens ont eu lieu pour un total de plus de 12 heures d'enregistrement :

- Une entrevue de trois heures a été réalisée avec le directeur général et le directeur technique de la FQCK. Cette entrevue a permis d'identifier des éléments clés (ou orientations) de l'utilité sociale de la FQCK et a permis d'établir une liste des organismes membres et des organismes qui collaborent avec la Fédération sur une base régulière sur différents projets. Le choix de ces organismes (membres et partenaires) a été fait dans le but d'enrichir l'analyse en misant sur certains aspects du travail de la Fédération (Patton, 2002).
- Trois entrevues ont été réalisées avec des membres usagers de la FQCK¹. Ces répondants ont été sélectionnés à la suite d'une invitation lancée, par courriel, à l'ensemble des membres individuels de la FQCK domiciliés dans la région de Montréal selon leur disponibilité à participer à la recherche.

¹ Le devis de recherche prévoyait la réalisation de l'entretien de groupe avec quatre à huit membres individuels de la FQCK. Toutefois, ceci n'a pu être réalisé en raison de la difficulté d'obtenir quatre personnes lors de la tenue de la rencontre. Nous avons plutôt opté pour des entrevues individuelles. Par ailleurs, l'entrevue avec les dirigeants de la FQCK a mis en évidence l'importance d'obtenir le point de vue de membres organisationnels, qui sont également des usagers de la FQCK. Pour cette raison, trois entrevues ont été réalisées avec des organismes membres de la FQCK.

- Trois entrevues avec les dirigeants d'organismes membres de la FOCK.
- Trois entrevues avec les gestionnaires d'organismes partenaires de la FOCK. Ces entrevues ont eu une durée moyenne d'une heure.

De plus, un entretien de groupe d'une durée de trois heures a été réalisé avec des enseignants de canot et de kayak de mer associés à la Fédération (les « intervenants »). En effet, la FOCK ne donne pas de formation au public; plutôt, des enseignants accrédités et membres de la FOCK diffusent les programmes de formation qu'elle développe. Une invitation par courriel a été lancée à l'ensemble des enseignants domiciliés dans la région de Montréal et la sélection des participants a été faite sur la base de leur disponibilité à participer au groupe de discussion.

Les entrevues et l'entretien de groupe ont été enregistrés. Un compte rendu textuel a été rédigé pour chacune des entrevues et la présence d'un assistant a permis la collecte des données pendant l'entretien de groupe.

Des documents organisationnels, des rapports fournis par les partenaires ainsi que des coupures de presse ont été utilisés comme sources de données secondaires. Ceux-ci ont permis de valider des faits historiques, des données financières et ont permis d'appuyer certains propos et événements rapportés par les répondants.

Analyse et interprétation des données

Nous avons utilisé la grille d'analyse des résultats développée par le groupe de recherche pour analyser les données. Pour ce faire, nous avons d'abord élaboré une liste de codes à partir des quatre dimensions du cadre conceptuel. Ces codes nous ont permis de codifier les comptes rendus textuels et les notes prises lors des entrevues, pour ensuite les organiser dans une grille. Ainsi, chaque entrevue a généré une grille de résultats. Nous avons ensuite réalisé la synthèse des résultats de l'analyse selon les quatre dimensions, que nous présentons sous forme de récit.

Validité des résultats

La validité interne de l'étude de cas a été assurée par un ensemble de moyens : d'abord ont été utilisés les instruments développés par le groupe de recherche aux fins de la collecte et de l'analyse des données (guides d'entrevues à l'intention des divers types de répondants, guide d'entretien de groupe et grille d'analyse des données). Ensuite, les répondants ont été sélectionnés afin de fournir un maximum de points de vue sur l'organisation et ses réalisations. Ainsi, des usagers membres, des organismes membres, des partenaires et des intervenants ont été consultés. De plus, l'étude de cas a été révisée par un répondant clé afin d'assurer le maximum de véracité et validité aux faits rapportés (Patton, 2002).

Chapitre 2

L'utilité sociale des associations de loisir

Dans la littérature, la notion d'utilité sociale est associée à l'action des organisations d'économie sociale pour décrire leur contribution - non financière - à la société, soit parce que celles-ci contribuent à réduire les inégalités économiques et sociales, à développer et raffermir la solidarité dans les collectivités et la sociabilité chez les personnes, ou à améliorer les « conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et la démocratie). » (Gadrey, 2006)

À partir de la littérature sur l'utilité sociale, ainsi que de l'expérience des praticiens et des chercheurs associés à ce projet de recherche, le comité de pilotage a produit un cadre d'analyse de l'utilité sociale des associations de loisir qui regroupe quatre dimensions : le développement social, l'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et le développement économique. Ces dimensions sont sommairement exposées ici puisqu'elles sont explicitées dans le rapport synthèse des études de cas.²

Développement social

Le développement social et la production de lien social concernent le renforcement de la sociabilité des individus et de la solidarité au sein d'une collectivité ainsi que l'engagement citoyen et le renouvellement de pratiques démocratiques. Des indicateurs de cette dimension de l'utilité sociale sont, par exemple, l'engagement des citoyens comme bénévole dans l'association et le sentiment d'appartenance développé par les individus (usagers et bénévoles), mais aussi les moyens mis en œuvre par l'association qui favorisent la participation de tous à la prise de décision.

L'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective

L'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective réfèrent à la contribution des organismes à l'actualisation des personnes et des collectivités tant en ce qui a trait à leurs compétences qu'à leurs aspirations. Cette dimension de l'utilité sociale s'observe, par exemple, par le biais des retombées positives des activités de l'organisme sur les participants, mais aussi par le rôle que joue l'association dans l'innovation.

La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

La mise en valeur du patrimoine renvoie à la fois au patrimoine naturel et au patrimoine culturel. La mise en valeur du patrimoine naturel concerne les initiatives qui s'inscrivent dans la dimension environnementale du développement durable, alors que le patrimoine culturel concerne les aspects de la sauvegarde, mise en valeur et diffusion de connaissances associés à des savoirs traditionnels et à l'histoire. La mise en valeur du patrimoine renvoie également à la contribution des associations à rendre ce patrimoine plus accessible par le biais d'infrastructures collectives.

² Marlène Lessard, Geneviève Shields et Marie-Claude Allard : *L'utilité sociale du milieu associatif du loisir du Conseil québécois du loisir, une réalité méconnue aux incidences majeures*, Rapport synthèse, Montréal, CAP Loisir et tourisme social, ARUC-ÉS, C-03-2009, février 2009.

Le développement économique

La dimension du développement économique réfère à la contribution de l'association à la création de la richesse, notamment par l'épargne qu'elle permet de réaliser considérant le coût moindre des services qu'elles offrent à la collectivité ou encore par le dynamisme économique auquel elle contribue au sein des territoires où elle est implantée.

Chapitre 3

La Fédération québécoise du canot et du kayak

La Fédération québécoise du canot et du kayak (ci-après la FQCK ou la Fédération) est un regroupement d'individus et d'organismes intéressés par la préservation des parcours canotables du Québec et par le développement des activités de canotage récréatif en eau calme ou eau vive, de canot-camping et de kayak de mer. La FQCK³ a été mise sur pied en 1969 par des membres de la communauté de pagayeurs qui ont mis leurs efforts en commun pour développer l'accès à des sites de pratique d'activités de canotage.

Mission et activités

La FQCK a pour mission de développer et de promouvoir la pratique d'activités nautiques récréatives non motorisées, de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts. Cette mission comporte cinq grands axes d'intervention, qui sont : (1) la représentation des membres, (2) la promotion de la pratique sécuritaire des activités sur tous les types de plan d'eau et le respect de l'environnement, (3) la formation de pratiquants et d'enseignants du canot et du kayak de mer, (4) la production de documents qui facilitent la pratique de l'activité et (5) la préservation et mise en valeur de sites pour la pratique d'activités de canotage.

Ces axes d'intervention se traduisent concrètement par un ensemble d'activités telles que : la participation de la FQCK aux consultations publiques et la rédaction de mémoires lorsque des projets menés par des privés ou par l'État touchent les cours/plans d'eau canotables, l'élaboration de règlements de sécurité ainsi que la conduite d'activités de promotion de la sécurité lors d'activités de canotage, le développement de programmes de formation de canot et de kayak de mer, l'émission de brevets, diverses activités de collecte de fonds, la négociation d'ententes avec des privés pour l'accès à des sites de pratique de canot et de kayak de mer, le développement d'infrastructures permettant la pratique d'activités de pagaie ainsi que la production de guides et de cartes de parcours canotables.

La FQCK agit également comme expert-conseil lors d'enquêtes du coroner à la suite d'un décès impliquant une embarcation de plaisance non motorisée, lorsque des privés ou l'État désirent connaître les impacts de certaines activités sur les cours d'eau et lorsque des municipalités désirent développer des activités de pagaie sur leur territoire. De plus, la FQCK a été impliquée dans la mise à jour de certaines lois⁴. De plus, la FQCK gère, en partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), l'activité canot-camping dans la réserve faunique La Vérendrye.

³ La FQCK a initialement porté le nom de Fédération québécoise du canot-kayak-camping (FQCKC). En 1976, elle devenait la Fédération québécoise du canot-camping (FQCC). En 1998, la FQCC devient la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) pour intégrer les kayakistes de mer parmi ses membres.

⁴ En 1974, la FQCK participe à la mise à jour de la Loi sur les parcs et les réserves. La loi est modifiée pour permettre la pratique des activités de plein air. En 1998, la FQCK participe à la mise à jour de la Loi canadienne d'évaluation environnementale et à la réforme de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement.

L'encadrement de la pratique du canot et du kayak de mer au Québec

Les programmes de reconnaissance et de financement des fédérations de loisir et de sport qui ont été mis en place en 1973 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) reconnaissent les fédérations comme seules responsables de la régie et de la sécurité dans leur champ d'activité. Ainsi, la FOCK est mandatée par le gouvernement pour encadrer le développement des activités de canotage au Québec. En 1977, la Fédération (alors la FOCC) encadre uniquement l'activité de canot et de canot-camping et c'est en 1998 qu'elle élargit son mandat en incluant l'activité kayak de mer. Cette intégration était souhaitable en raison du nombre croissant d'adeptes et d'incidents sur l'eau rapportés par la Garde côtière canadienne.

Le mandat de la FOCK dépasse ainsi la représentation et la défense des droits des membres. Il faut savoir, qu'au Québec, deux règlements encadrent le canot et le kayak de mer : le règlement sur les petits bâtiments, lequel dresse la liste de l'équipement de sécurité minimal requis à bord d'une embarcation de plaisance en fonction de la longueur de celle-ci, et le règlement sur les abordages, qui décrit les règles de priorité sur les voies navigables de toutes les embarcations.

Dans le cadre de son mandat d'encadrement de l'activité, la FOCK a élaboré un règlement de sécurité pour la pratique du canot et du kayak de mer. Ce règlement dresse, entre autres, la liste de l'équipement sécuritaire à avoir à bord d'une embarcation en plus de celle exigée par la réglementation. De plus, ce règlement définit les paramètres pour une pratique sécuritaire de l'activité, comme le ratio encadreur/nombre de participants, l'âge de ceux-ci et les compétences requises par rapport aux difficultés des différents plans d'eau.

L'encadrement de la pratique du canot et du kayak de mer se fait également par le biais de l'émission de brevets à l'intention des adeptes, des guides, des moniteurs et des formateurs de canot et de kayak de mer qui sont aujourd'hui reconnus par les organismes gouvernementaux. En réalité, quiconque veut devenir guide, formateur ou moniteur dans un camp de vacances en canot ou de kayak de mer, ou encore qui compte démarrer une entreprise en tourisme d'aventure, peut le faire sans détenir un brevet de la FOCK, car celui-ci n'est pas obligatoire. Toutefois, les enseignants de canot et de kayak de mer que nous avons rencontrés ont affirmé qu'être membres de la Fédération et enseigner les programmes de formation de la FOCK leur procure une crédibilité supplémentaire, et est, pour leurs clients, une garantie de la qualité de la formation qu'ils donnent.

La FOCK encourage les individus et les organismes à but non lucratif (clubs, écoles de pagaie, camps de vacances, routes bleues) qui ne sont pas membres à le devenir en leur offrant certains avantages. Par exemple, les individus membres peuvent obtenir des formations à meilleur prix, alors que les organismes peuvent accéder à une assurance responsabilité civile générale ainsi qu'une assurance responsabilité « erreurs et omissions pour les administrateurs et dirigeants ». Pour devenir membre, un organisme doit respecter le règlement de sécurité de la FOCK. De plus, la FOCK encourage ces organismes à devenir membres en travaillant de concert avec des gens du milieu pour développer des programmes de formation qui correspondent mieux aux réalités de leurs clientèles. Par exemple, la Fédération a créé, à l'aide d'intervenants dans des camps de vacances, de nouveaux programmes de formation et brevets permettant de reconnaître les compétences des moniteurs de camps. Cette formation est plus accessible pour les jeunes et les camps de vacances et a permis d'augmenter le nombre de personnes ayant une formation dans les camps.

Ressources et fonctionnement

La FQCK est un organisme à but non lucratif administré par un conseil d'administration composé de sept bénévoles. Ceux-ci sont des membres usagers de la FQCK et sont élus lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans. Un directeur général assure la gestion de l'organisme avec une équipe composée de quatre personnes au siège social de Montréal et d'une personne à Québec. Le directeur actuel, Pierre Trudel, est en poste depuis 1975. La gestion de l'activité canot-camping dans la réserve faunique La Vérendrye génère, quant à elle, l'emploi d'une personne permanente ainsi que 13 à 15 postes saisonniers.

Les ressources financières

Le budget de fonctionnement de la FQCK pour l'année 2007-2008 était de 835 000 \$. De ce montant, 22 % proviennent du gouvernement du Québec, 11 % étant octroyés par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sous forme de subvention à la mission⁵ de l'organisme, 11 % étant issus d'ententes de partenariat avec différents ministères et organismes publics, dont le ministère du Tourisme du Québec (MTO), le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et Environnement Canada pour des projets spécifiques tels que le Sentier maritime du Saint-Laurent et 5,5 % étant issus des cotisations annuelles des membres. Les services et activités comme la vente de publications, la gestion de l'activité de canot-camping à la réserve faunique La Vérendrye et l'inscription aux activités ainsi que les commandites que reçoit la FQCK, génèrent près de 72,5 % des revenus, l'organisme est donc en majorité autofinancé. Les dépenses opérationnelles annuelles sont d'environ 810 000 \$, dont 40 % (330 000 \$) renvoient au paiement des salaires et avantages sociaux.

Les bénévoles

Pour réaliser sa mission, la FQCK compte sur l'appui d'un grand nombre de bénévoles. Plus de 100 bénévoles participent, chaque année, aux activités de la FQCK. En termes d'heures travaillées, ceci représente près de 1000 heures annuellement. Ces bénévoles participent, entre autres, aux différents comités mis en place et coordonnés par la Fédération (comités de formation, comité de préservation, comité de promotion, etc.) et à l'organisation d'activités telles que la sortie annuelle des membres de la FQCK et le Festival d'eau vive de Gatineau. La contribution des bénévoles à la réussite des activités est considérable. Selon Pierre Trudel, des activités telles que le Festival d'eau vive de Gatineau, qui a pour but de lever des fonds pour la préservation des rivières, ne pourrait pas avoir lieu sans le support des quelque 35 bénévoles qui participent à son organisation et à son déroulement.

Les bénévoles sont généralement des membres de la Fédération. Pour participer à certains comités tels que les comités mis en place pour développer des programmes de formation, les bénévoles sont obligatoirement des individus possédant des compétences reconnues en canot ou kayak de mer. On retrouve parmi ceux-ci des formateurs ou des gens qui travaillent au sein d'organismes membres, comme les camps de vacances.

Selon les répondants que nous avons rencontrés et qui participent ou ont participé à des comités de bénévoles, leur participation aux comités leur donne l'occasion de s'impliquer dans le développement de la pratique des activités de canotage au Québec et de rester à la fine pointe de ces développements.

⁵ Les organismes nationaux sont subventionnés, sur une base triennale, grâce au Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir pour leurs activités régulières dans trois secteurs : plein air, socioéducatif et touristique (Réf. : http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport/index.asp?page=loisi_partenaires)

Clientèles/Population desservie

Nous définissons deux principales clientèles desservies par les activités de la FOCK : les non-membres et les membres.

Les non-membres

La communauté se compose de tous ceux qui pratiquent des activités de canot et de kayak de mer au Québec et qui ne sont pas membres de la FOCK. Un sondage réalisé par la firme PMB sur les habitudes de consommation des Canadiens révèle qu'environ 775 000 Québécois se sont adonnés au moins une fois au canot en 2007, comparativement à 668 000 en 2004 (Journal de Montréal, lundi 23 juin 2008).

Les Québécois et Québécoises n'ont pas besoin d'être membres de la FOCK pour accéder aux plans d'eau canotables au Québec ou encore pour louer un canot ou un kayak de mer pour aller sur un plan d'eau. Par conséquent, lorsque la FOCK protège ou développe l'accès à des sites de pratique d'activités de canotage ou encore développe des règlements de sécurité, c'est l'ensemble des pratiquants - membres et non-membres - qui en bénéficient. Selon le Bureau de la sécurité nautique du Canada, les pratiquants du canot et du kayak de mer constituent une clientèle cible très à risque, car plusieurs incidents y sont rattachés. Il s'agit donc d'une clientèle qu'il faut sensibiliser.

Les membres

La FOCK offre la possibilité de devenir membres aux individus et organismes qui veulent le faire, moyennant une cotisation annuelle. N'importe qui peut devenir membre de la Fédération, peu importe le lieu de résidence, en payant une cotisation. Celle-ci se fait sur une base individuelle ou en famille et donne accès à des avantages dont le droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), une réduction sur les cartes, topos-guides, cartes guides, relevés et livres vendus par la Fédération ainsi que l'accès gratuit à certains sites de camping du Sentier maritime du Saint-Laurent (SMSL).

Les membres « formateurs » sont des enseignants de canot ou de kayak de mer qui enseignent les programmes de formation développés par la FOCK⁶.

Quant aux organismes, ceux-ci peuvent devenir des membres corporatifs, membres associés ou membres sympathisants moyennant une cotisation annuelle et l'approbation du CA. En effet, pour être membre, l'organisme doit remplir les conditions du membership, donc respecter les règles de sécurité de la FOCK. Les membres corporatifs sont des organismes qui « offrent au public ou à leurs membres des activités nautiques récréatives non motorisées » telles que les clubs de canot ou de kayak de mer, les camps de vacances, les écoles de pagaie et les routes bleues. Le membership donne accès à des avantages dont l'accès à une assurance responsabilité civile générale ainsi qu'une assurance responsabilité « erreurs et omissions pour les administrateurs et dirigeants » gratuitement pour les routes bleues et à un taux inférieur à celui du marché pour les autres, ainsi qu'à des services à prix préférentiels. Les organismes peuvent devenir des membres associés lorsque leurs activités sont compatibles avec les objectifs de la FOCK tels que des producteurs en tourisme d'aventure offrant des formations FOCK, des fabricants ou boutiques, ou ils peuvent devenir des membres sympathisants s'ils sont à but non lucratif et s'impliquent dans des activités de soutien ou d'appui à la FOCK ou des partenaires dans une démarche ou un dossier.

⁶ Ceux-ci travaillent à leur compte ou pour le compte d'une école de pagaie ou entreprise en tourisme d'aventure.

Mentionnons, par exemple, les regroupements de citoyens comme celui des Amis de la rivière Kipawa, du Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) et de la Révérence Rupert.

En 2008, près de 7000 personnes sont membres de la FQCK (soit par ce qu'ils sont abonnés directement ou par l'entremise de l'organisme dont ils sont membres, comme dans le cas des routes bleues), ce qui représente, somme toute, une fraction des pratiquants. Selon Bertrand Hugonnier, directeur technique à la Fédération depuis 2005, le faible taux de membership est en réalité cohérent avec la mission de la FQCK qui est de rendre les gens autonomes :

[...] Les gens qui ne connaissent rien au canot, tu les rends autonomes et ils quittent la maison. Ils sont sur le terrain, mais ne sont plus en contact avec la FQCK.

Selon Pierre Trudel, c'est la nature même des activités de canot et de kayak de mer qui fait que les membres le deviennent par conviction et non par obligation, car contrairement aux sports de compétition où la personne doit être membre d'une fédération sportive, la pratique d'activités de plein air se déroule à l'extérieur, sans contraintes liées aux règles d'une compétition et est intimement liée à un sentiment de liberté sans aucune attache ou lien d'autorité rappelant que l'on doit quelque chose à quelqu'un. Les personnes qui deviennent membres le font en grande partie pour soutenir la cause de l'accessibilité aux parcours canotables et sites de pratique, espérant ainsi que la FQCK trouvera les moyens de perpétuer ce sentiment.

Chapitre 4

Les résultats de l'analyse

Les résultats de l'analyse de l'utilité sociale de la FOCK sont présentés selon les quatre dimensions du cadre conceptuel : les contributions de l'association au développement social, à l'essor de la créativité collective, à la mise en valeur du patrimoine et au développement économique.

Développement social

Le développement social renvoie au renforcement de la sociabilité et de la solidarité des individus ou d'une communauté et au renouvellement de pratiques démocratiques. Cette dimension s'observe, entre autres, par la contribution de l'organisme au bien-être des personnes et de la communauté en général, soit par l'entremise des activités et services qu'il offre ou de l'engagement des personnes comme bénévoles, ainsi que la promotion de pratiques démocratiques et respectueuses envers les personnes. Cette dimension apparaît principalement à travers :

- La création d'un espace d'engagement social par la coordination de comités qui permettent à la communauté de s'impliquer dans le développement du secteur d'activité;
- L'offre d'une activité qui favorise l'épanouissement des personnes;
- Le support au développement de liens et d'un sentiment d'appartenance à un groupe.

La création d'un espace d'engagement social

La FOCK met en place et coordonne, chaque année, une dizaine de comités qui permettent aux individus (membres et non-membres) de s'impliquer dans divers aspects des activités de canotage au Québec. En faisant cela, la FOCK encourage le développement de pratiques démocratiques au sein de la collectivité.

Selon les répondants rencontrés et qui participent aux divers comités, ceux-ci y voient l'avantage de participer à modeler l'avenir du secteur d'activité en participant à la l'élaboration des normes et de programmes, mais aussi un moyen de contribuer à l'ensemble de la communauté. Pour un répondant, son travail bénévole auprès de la FOCK lui permet de se réaliser autrement que dans le travail. Pour ces répondants qui s'impliquent comme bénévoles au sein de la FOCK, le bénévolat « fait partie de leur vie », ils ont « toujours fait du bénévolat » :

(Faire du canot) c'est un besoin personnel. J'ai toujours fait du bénévolat. Je n'ai pas de famille, donc c'est ça qui me motive, je m'occupe des enfants et petits-enfants de mes amis, et quand je fais un relevé... d'abord, il faut avoir un peu d'expérience, et dans le temps, il n'en avait pas beaucoup, maintenant il y en a plus.

(Usager C, ancien bénévole)

J'ai fait du bénévolat toute ma vie et je ne me suis jamais posé la question... (rires).

(Président d'un organisme associé et bénévole)

Selon le directeur général de la FOCK, plusieurs activités ne pourraient être réalisées sans la présence des bénévoles.

L'épanouissement des personnes

L'action sociale de la FOCK se fait aussi par l'entremise des activités de canotage qu'elle encadre, rend accessibles et dont elle fait la promotion et qui sont des activités de plein air. Selon les usagers et organismes membres de la FOCK, le canot améliore la qualité de vie des individus et a un impact positif sur les personnes, comme le goût de pratiquer une activité.

[...] Je pense que dans le monde de fou qu'on vit, ça nous prend des incitatifs, des encouragements à faire autre chose que du travail - moi j'étais axé pas mal dans le travail - Les loisirs c'est important, d'avoir une vie équilibrée et d'avoir des organismes qui nous aident à avoir une vie plus équilibrée. La « Fédé », je pense, répond à un besoin comme ça. Et comme le kayak... mon plus jeune a 14 ans, il parle à ses chums qu'il fait du kayak avec son père, il n'y a personne d'autre qui en fait... c'est le seul qui en fait, si c'était plus publicisé, annoncé qu'il existe une « Fédé », ceux qui ont peur pourraient aller à une session d'information et de formation, ça ouvre des portes pour l'avenir. Pour moi, ça a un impact. Ça peut nous aider à découvrir des loisirs qu'on ne connaît pas, des activités qu'on ne connaît pas.

(Usager B)

Les formateurs et organismes membres qui interviennent auprès des jeunes soulignent également les compétences et habiletés « humaines » que la pratique du canot permet de développer chez les individus, car le canot se pratique en équipe et confronte les individus à la nature. Selon ces derniers, il s'agit d'une activité formatrice pour le caractère, surtout chez les jeunes. Pierre Trudel souligne, en effet, que les gens qui pratiquent des activités de canotage (à l'extérieur du contexte des camps de vacances) sont rarement des jeunes, car l'accès à cette activité est limité par des facteurs comme le transport jusqu'aux sites de pratique et la location ou l'achat d'une embarcation. C'est en encadrant la pratique du canot et du kayak de mer que la FOCK entend rendre ces activités plus accessibles, notamment pour les jeunes.

Il y a un temps, il y avait des classes vertes, la FOCK m'avait envoyé en donner. Des classes pour des écoles, deux jours de formation de CC, etc. Et d'autres activités. Et j'ai appris quelques années après qu'ils avaient arrêté pour des raisons budgétaires. Malheureux, parce que j'ai remarqué que les jeunes adoraient ça. Quand ils voyaient ce qu'ils pouvaient faire avec un canot, quand ils voyaient ça, qu'ils pouvaient apprendre assez rapidement d'ailleurs, ils étaient vraiment très, très heureux.

(Usager C)

Le support au développement de liens et d'un sentiment d'appartenance à un groupe

Les entretiens avec les membres usagers, formateurs, les dirigeants des organismes membres ainsi que les dirigeants font apparaître une perception très forte de l'appartenance à un groupe, à une collectivité qui s'identifie par des intérêts (le plein air et spécifiquement les activités de canotage) et des valeurs (environnementales, éthiques, responsables). Pour un usager, le plein air est un outil d'intégration sociale, car il permet de créer des liens, de développer un réseau avec des gens qui partagent les mêmes valeurs et de créer un sentiment d'appartenance.

[...] Je pense que tout le monde, quand ils pensent à une fédération, c'est à ça qu'ils pensent (accéder à de l'information sur la pratique de l'activité), et après coup, on est en lien avec des gens qui aiment l'activité, qui ont souvent le même respect pour l'environnement, donc on partage les mêmes valeurs...

(Usager A)

La FQCK contribue au développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe à l'aide de divers outils, comme les codes d'éthique, le site Web de la Fédération et la publication du bulletin Le Courant. Le site Web facilite, entre autres, les liens entre les membres usagers et les membres formateurs. Le bulletin Le Courant, qui est envoyé par courriel aux membres tous les mois et en version imprimée une fois l'an, informe les membres des dossiers sur lesquels la FQCK est actuellement impliquée ainsi que des activités auxquelles ils sont invités à participer. La FQCK supporte également le développement d'un Wiki spécialisé⁷, mis en place bénévolement par des membres, et qui permet de créer un espace virtuel collectif pour le partage d'informations sur la pratique des activités de canotage.

Essor de la créativité collective

Selon le cadre conceptuel développé, l'essor de la créativité collective se manifeste par les innovations et l'épanouissement des personnes et des collectivités. Cette dimension apparaît principalement à travers les réponses apportées aux besoins des usagers et de la communauté : parmi ces besoins, la promotion et l'accès à une activité synonyme de qualité de vie et la pratique sécuritaire des activités de canotage. La FQCK apporte des réponses à ces besoins de la communauté en :

- Produisant et rendant disponible l'information sur les parcours canotables;
- Développant des programmes de formation et l'émission de brevets reconnus dans le milieu;
- Faisant la promotion de pratiques sécuritaires sur l'eau.

Produire et rendre disponible l'information sur les parcours canotables

La FQCK contribue à rendre l'activité de canotage au Québec plus accessible en rendant disponible l'information sur les parcours canotables et les sites de pratique du kayak de mer ainsi que l'accès aux sites de pratique d'activités de canotage. Ce sont d'ailleurs les deux principales préoccupations des membres-individus de la FQCK. La Fédération répond à ce besoin en produisant et en rendant disponibles les cartes, guides, relevés topographiques des rivières et plans d'eau canotables du Québec. Sa bibliothèque compte une centaine de cartes guides, 110 relevés de rivières, 78 cartes de routes bleues.

La production de connaissances sur les rivières et plans d'eau du Québec a toujours fait partie des activités de la Fédération. C'est d'ailleurs en partie pour combler cette absence (de connaissances), ainsi que l'accès difficile à certains sites de pratique, que des gens de la communauté avaient été poussés à se rassembler.

Entre 1976 et 1985, les relevés d'une centaine de rivières ont été produits par les membres de la Fédération et celle-ci a aménagé une trentaine de rivières. L'aménagement d'une rivière consiste à développer des accès sécuritaires pour la mise à l'eau des embarcations, des aires de repos ou sites de camping. Par ailleurs, bien que l'eau soit d'usage public pour des fins de navigation, l'aménagement de sites de pratique nécessite, entre autres, de

⁷ Un Wiki est « un système de gestion de contenu de site Web qui rend les pages Web librement et également modifiables par tous les visiteurs qui sont autorisés. On utilise les wikis pour faciliter l'écriture collaborative de documents avec un minimum de contraintes. » (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki>)

conclure des ententes avec les riverains lorsque ces derniers sont propriétaires des rives des rivières ou des plans d'eau. Dans le cas des terres appartenant à la couronne et qui sont publiques, cette tâche est simplifiée⁸.

Au cours de ces mêmes années, la Fédération fait des démarches dans le but d'implanter l'activité canot-camping dans les réserves fauniques du Québec, qui ont d'abord été développées pour les activités de chasse et de pêche. La FQCK participe aussi à la mise à jour de la Loi sur les parcs et les réserves. Dans les années qui ont suivi, les activités de canot-camping ont été mises en place dans toutes les réserves fauniques du Québec ayant ce potentiel, tandis que la nouvelle loi a permis la création de nombreux parcs, dont les parcs Jacques-Cartier et Frontenac. À la fin des années 1980, les activités de canot-camping sont laissées à l'abandon dans une partie de la réserve faunique La Vérendrye et la FQCK se porte volontaire pour en gérer les activités avec la SÉPAQ. Elle devient alors, en 1993, cogestionnaire des activités de canot-camping dans la réserve, ce qui a permis de poursuivre le développement de ces activités à l'intérieur de cette importante réserve faunique.

Aujourd'hui, l'accessibilité des sites de pratique des activités de canot et de kayak de mer est toujours une préoccupation prioritaire de la Fédération. Au cours des dernières années, les cas de mésententes entre les pratiquants et les riverains nécessitent l'intervention de la Fédération, car c'est à elle que les riverains s'adressent pour formuler des plaintes lorsque certains pratiquants ont des comportements déplaisants sur leurs terrains. Ces mésententes sont le reflet d'une plus grande proximité entre riverains et pratiquants, que M. Trudel associe directement à l'étalement urbain et à la vente de terrains qui jadis appartenaient à des agriculteurs et pour lesquels les droits de passages étaient acquis (souvent par tradition); ils sont vendus en plus petites parts créant ainsi le besoin de créer de nouvelles ententes avec plus de nouveaux propriétaires.

Or, les pratiquants qui ont ces comportements ne sont pas nécessairement des membres de la FQCK, lesquels sont tenus à respecter des codes d'éthiques lorsqu'ils accèdent à des sites sur des propriétés privées. En effet, de nouvelles technologies comme l'Internet, qui facilite une grande diffusion des cartes de parcours et des appareils GPS (Global Positioning System), qui facilite la localisation des sites de repos, permet de « court-circuiter » la FQCK pour accéder à certains sites de pratique. La Fédération travaille pour trouver des mécanismes qui permettront d'éviter ces problématiques, comme l'achat de terrains. Elle supporte par ailleurs les activités de différents groupes locaux comme le GAM (Groupe d'accès à la rivière Montmorency), en les assistant financièrement, entre autres, dans l'achat de terrains. D'autres astuces sont mises en place pour réguler l'accès des membres aux sites de repos et de camping qui sont sur des terrains privés.

En plus de ce travail, la FQCK développe des outils qui facilitent la pratique de l'activité, comme le site Info-débit et le Guide des parcours canotables du Québec.

Le développement de programmes de formation et l'émission de brevets

Pour les organismes membres, la FQCK répond à des besoins plus spécifiques. Rappelons que ces membres corporatifs sont des écoles de formation, des camps de vacances, des clubs de canot ou de kayak. Ceux-ci organisent des activités de canotage pour leur clientèle. Leurs besoins, en plus de consister à sauvegarder des sites de pratique, sont de former leurs membres ou leurs clientèles en se référant aux programmes de formation de la Fédération. La principale préoccupation en ce sens de la Fédération est la mise à jour des programmes de formation afin de se conformer aux modifications apportées aux lois et s'adapter à l'évolution du secteur d'activité (par

⁸ L'eau est publique sauf dans le cas des Seigneuries. On retrouve encore quelques Seigneuries au Québec, par exemple sur la Rivière Sainte-Anne, où une entente a été négociée par la FQCK et qui permet aujourd'hui l'accès à la rivière par les pratiquants membres d'un club de la Fédération.

exemple, l'évolution des embarcations) et faire en sorte que les programmes de formation répondent aux réalités des clientèles. La FQCK réalise, chaque année, l'évaluation des programmes existants ou le développement de nouvelles formations afin de suivre l'évolution du champ d'activité par l'entremise des comités de formation qu'elle met en place et coordonne.

En 2003, la noyade à la rivière Nouvelle en Gaspésie a donné lieu à une enquête du coroner. Il s'ensuit un certain nombre de recommandations qui visent un meilleur encadrement de l'activité. La FQCK répond aux recommandations du coroner en faisant, entre autres, de la formation une orientation prioritaire. Dans la même foulée, la FQCK, en partenariat avec le Conseil québécois du loisir (CQL), produit un guide de pratique et d'encadrement sécuritaire en canot et kayak de mer et adapte ses plans de cours en concordance au contenu du guide.

La promotion de pratiques sécuritaires en canot et en kayak de mer

L'ensemble des partenaires de la FQCK que nous avons interviewés a identifié la sécurité comme un besoin important au sein de la communauté de pratiquants. Selon le Bureau de la sécurité nautique, dont la mission est de réduire les pertes de vies et les incidents nautiques reliés à la plaisance sur les plans d'eau du Québec, plus de 50 % des décès sur l'eau sont liés au canot, au kayak ou à des petites embarcations. À la mi-mai 2008, on comptait cinq noyades depuis le début de la saison, comparativement à 12 personnes qui ont perdu la vie l'an dernier au cours de l'ensemble de la saison. Pour cette raison, les pratiquants du canot et du kayak font partie d'une clientèle très à risque, plusieurs incidents et certains décès y étant associés.

De mon œil à moi, ils (la FQCK) aident les gens, ils les sensibilisent beaucoup. Ce qu'ils apportent, c'est vraiment une sensibilisation et le fait qu'il faut être formé quand on fait ce type d'activité-là. Tu peux pas partir comme ça n'importe comment. C'est la contribution que je vois (...) j'irais même jusqu'à dire qu'ils peuvent réduire les décès au niveau des usagers. C'est dur parce qu'il y a toutes sortes de facteurs qui peuvent influencer le nombre de décès, mais avec tous les documents qu'ils fournissent et tout ça, je pense qu'ils ont un impact là-dessus.

(Partenaire C)

La sécurité nautique s'inscrit comme une préoccupation centrale des activités de la Fédération. Selon les formateurs, les organismes membres et certains partenaires, celle-ci contribue à réduire le nombre d'incidents et de décès associés à la pratique du canot et du kayak de mer, par le biais des activités de sensibilisation auprès du public dans lesquelles elle s'engage, comme l'élaboration d'outils de communication en sécurité nautique et en siégeant aux différents comités axés sur la sécurité nautique.

La FQCK produit un nombre important d'outils de communication de la sécurité nautique. L'un de ces outils, le programme « Pagayer bien informé » destiné à l'ensemble des plaisanciers lui a valu, en 2003, le prix CASBA (Canadian Safe Boating Award) qui souligne la meilleure campagne de promotion de la sécurité nautique au Canada. De plus, la FQCK produit, en collaboration avec ses partenaires, des guides qui font la promotion de la sécurité sur l'eau : le Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air - normes, exigences et procédures, dont la première version a été publiée à l'été 2005, est destiné à encadrer six activités de plein air, dont les activités de canotage et de kayak de mer et qui a été initié par le CQL. Ce guide traitera, au fil des années, de la pratique dans les différents milieux tels que celui des camps de vacances, scolaire, de l'écotourisme et du tourisme d'aventure, du milieu municipal, etc., et dont la rédaction se fait et se fera avec les représentants des organismes

de ces milieux. Le Guide de sécurité nautique pour le kayak de mer, outil de communication destiné au grand public, a été réalisé en partenariat avec le Bureau de la sécurité nautique, Parcs Canada et la Garde côtière canadienne. C'est à partir de ce dernier guide que la FOCK et la Garde côtière canadienne ont élaboré un guide de sécurité nautique pour le kayak de mer pancanadien. La Fédération a également coédité, avec la Société de sauvetage, un livre sur le sauvetage en eau vive.

La FOCK siège également à plusieurs comités qu'elle a parfois initiés avec ses partenaires. Lorsque la FOCK a intégré à son mandat le kayak de mer, elle a initié, en collaboration avec la Garde côtière canadienne, une table de concertation qui a amené différents intervenants associés au kayak de mer au Québec à se réunir afin d'identifier les tendances de la pratique et prévoir les moyens pour augmenter la sécurité des adeptes. La FOCK est également membre du Conseil québécois du nautisme (CQN), dont le travail a pour but de conscientiser les adeptes des activités de plaisance sur l'eau au respect des règlements de sécurité. Le CQN organise chaque année depuis 1989 une campagne de sensibilisation de la sécurité nautique. La FOCK siège également au Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance du Québec (CCRNP-Q), qui est en la table régionale du Conseil consultatif national sur la navigation de plaisance (CCNNP). Le CCNNP a pour mandat de « fournir à Transports Canada des avis sur toutes les questions ayant trait à la sécurité des plaisanciers, l'utilisation sécuritaire d'embarcations de plaisance, l'utilisation sécuritaire et respectueuse de l'environnement des cours d'eau destinés aux loisirs ou tout autre sujet pertinent »⁹. Les tables régionales ont des mandats divers, dont celui d'apporter à la table nationale les orientations du Québec sur certains sujets.

Mise en valeur du patrimoine

La mise en valeur du patrimoine renvoie à la dimension de l'utilité sociale qui touche la pérennisation et la mise en valeur du territoire naturel ou de la culture. En raison de la mission de la FOCK, qui vise à préserver les accès aux sites naturels et à les mettre en valeur, cette dimension est particulièrement riche en résultats. Les trois principales contributions de la FOCK à la mise en valeur du patrimoine sont les suivantes :

- La sauvegarde et la mise en valeur des rivières et des plans d'eau canotables du Québec;
- La protection de l'environnement par le développement de comportements responsables et l'intégration de principes de développement durable dans sa ligne de conduite;
- La conservation et la mise en valeur de l'histoire du Québec à travers ses rivières.

La préservation et la mise en valeur des rivières et des plans d'eau canotables du Québec

En 1969, le désir de préserver les cours d'eau dans leur état naturel et de donner accès aux plans d'eau canotables constituait l'une des raisons fondamentales qui ont donné naissance à la Fédération. Depuis, celle-ci a pour mandat de conserver les acquis en matière d'accessibilité et de qualité des plans d'eau et de mettre en valeur ces sites naturels.

⁹ <http://www.tc.gc.ca/securitemaritime/sraq/ccmc/ccnp/menu.htm>

Depuis sa création, la FQCK est intervenue dans de nombreux dossiers dans le but de préserver des rivières et plans d'eau canotables en participant aux audiences publiques et en publiant des mémoires, en diffusant l'information et mobilisant des acteurs et en organisant des activités de collecte de fonds. Concrètement, la Fédération a produit près d'une vingtaine de mémoires à la suite des audiences publiques sur la gestion de l'eau, la création de parcs, les centrales hydroélectriques, le détournement des rivières et le régime forestier. Lorsque le gouvernement du Québec annonce, en 2001, qu'il cèdera au secteur privé 36 sites sur 24 rivières afin de permettre la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques privées, la FQCK devient partenaire de la campagne « Adoptez une rivière » avec la coalition d'Eau Secours!, Aventures écotourisme Québec (AEQ) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) (aujourd'hui Nature Québec). À la suite de cette campagne, le premier ministre Bernard Landry avait affirmé qu'aucun nouveau barrage ne serait construit pour des petites centrales au Québec.

La FQCK appuie également des organismes qui défendent le droit d'accès aux rivières. Elle est un partenaire de la Fondation rivières et elle appuie des organismes locaux qui défendent l'accès aux rivières, comme la Révérence Rupert, le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) et le Groupe de protection et accès à la rivière Rouge (GPARR). La Fédération gère depuis 1986 le Fonds de préservation et de mise en valeur qui permet d'amasser des fonds destinés à la préservation et à la mise en valeur des rivières. Le Festival d'eau vive de Gatineau, qui a lieu chaque année, est une des principales activités de collecte de fonds pour le Fonds de préservation.

C'est pour dire que la FQCK a une nécessité bien au-delà que son membership. Elle est tout à fait nécessaire, parce qu'elle ne sert pas que ses membres. Qui pourrait le faire d'autre qu'elle? Moi je ne le vois pas. Le gouvernement serait trop souvent en conflit avec des intérêts économiques et des puissances des compagnies forestières et tout ça, alors le mieux, c'est que ce soit les usagers les plus motivés, les plus actifs, qui font la FQCK et qui travaillent indirectement pour tous les autres usagers présents et à venir.

(Usager C)

La Fédération contribue également à la mise en valeur du patrimoine naturel du Québec en rendant celui-ci plus accessible en aménageant des rivières, en produisant des outils qui facilitent la navigation sur ces sites naturels (comme le Guide de parcours canotables et les cartes guides) et en participant au développement de nouveaux sites de pratique. Entre autres, c'est grâce à la FQCK si le canot-camping et le kayak de mer peuvent aujourd'hui être pratiqués dans certains parcs et réserves fauniques du Québec.

Le sentier maritime du Saint-Laurent

La FQCK participe, depuis 2003, au développement du Sentier maritime du Saint-Laurent et de ses routes bleues. Un sentier maritime est « un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement pour le kayak de mer ». Le Sentier maritime du Saint-Laurent vise l'aménagement de 2500 kilomètres de sentiers sur le fleuve entre les limites ontariennes et Natashquan pour la rive nord du Saint-Laurent et Matapédia pour la rive sud dans l'est du Québec. Le sentier maritime du Saint-Laurent comporte quatre routes bleues aujourd'hui en opération : la Route bleue du sud de l'Estuaire qui a été inaugurée en 2005, la Route bleue des baleines inaugurée en 2006, la Route bleue de la Gaspésie inaugurée en 2007 et la Route bleue de Québec-Chaudières-Appalaches qui a été inaugurée à l'été 2008. Deux autres routes bleues sont en voie de développement : la Route bleue du Grand Montréal et la Route bleue de Charlevoix.

L'idée de développer des routes bleues sur le Saint-Laurent est née des gens de la communauté, de pratiquants de kayak de mer et a été endossée par le gouvernement au moment où celui-ci a annoncé la Politique de l'eau en 2003¹⁰. Le ministère de l'Environnement (aujourd'hui le ministère du Développement durable et des Parcs) avait alors mandaté la FOCK de coordonner le développement du sentier maritime du Saint-Laurent dans son ensemble et de coprésider le Comité national du sentier maritime avec le ministère du Tourisme. Selon le président de la Route bleue du sud de l'estuaire, l'implication de la FOCK a donné la crédibilité requise pour obtenir l'appui nécessaire au projet :

Tant qu'on était juste nous, oui il y avait des autorités, genre l'ATR qui nous supportaient, mais quand la FOCK est arrivée dans le décor, là tu faisais une démarche avec un organisme qui est connu et reconnu et qui a une certaine notoriété, et si la FOCK s'associe à quelque chose, ben c'est parce qu'elle y croit. La notoriété de la FOCK fait que ce quelque chose-là devient crédible.

Plusieurs organismes participent à ce projet, dont le Bureau de la sécurité nautique, Pêche et Océan Canada, les différentes ATR des régions dans lesquelles se développent les routes bleues ainsi que des organismes locaux. Les partenaires que nous avons rencontrés s'entendent pour dire que la participation de la FOCK au Sentier maritime du Saint-Laurent a été un facteur de réussite du projet, car celle-ci a permis de donner l'uniformité nécessaire aux routes bleues pour en faire un produit touristique sécuritaire et de qualité.

Dans le cadre de son mandat, la FOCK a publié bon nombre d'outils destinés aux usagers et bénévoles impliqués dans le développement du Sentier maritime du Saint-Laurent, dont le Guide bleu, le site Internet du Sentier maritime du Saint-Laurent ainsi que le Guide de développement d'une route bleue. La contribution de la Fédération à ce projet est principalement d'assurer que les routes bleues, qui sont développées par les organismes locaux, respectent certaines normes qui touchent notamment à la sécurité des usagers et à l'environnement. C'est également dans cet esprit qu'elle a développé et met actuellement en œuvre un programme de sensibilisation au respect des milieux fragiles du Sentier maritime du Saint-Laurent appuyé de ses partenaires, dont le FAQDD.

La protection de l'environnement

Selon Pierre Trudel et Bernard Hugonnier, même si la protection de l'environnement n'est pas la mission première de la Fédération, celle-ci a toujours joué un rôle dans la protection de l'environnement. Dans les années 1970 et 1980 par exemple, elle est intervenue auprès du gouvernement pour faire stopper des pratiques néfastes pour l'environnement : lorsque les membres de la FOCK ont observé de telles pratiques, comme lorsque des cours d'eau ont servi de « dompes » à des particuliers ou à des entreprises, la Fédération montait un dossier et transmettait l'information au gouvernement.

[...] Par exemple, dans les années '76 à '85, on commençait à fréquenter de manière systématique toutes les rivières. Et là, les frigidaire, les éviers, les autos étaient dans les rivières. On s'adressait au ministère des Ressources naturelles de l'époque, aujourd'hui le MDEP. Ils ont fini par dépolluer, aller chercher les déchets. Dans l'Outaouais, y'avait un site d'enfouissement de déchets d'hôpitaux près de la rivière, des seringues, tout ce que tu veux. Le club a dénoncé ça, et ça a fait les journaux...

10 La Politique de l'eau, instaurée en 2002 par le gouvernement Landry, a pour objectif d'assurer la protection de cette ressource unique, de gérer l'eau dans une perspective de développement durable et de s'assurer, ce faisant, de mieux protéger la santé publique et celle des écosystèmes. (Source : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/>)

Aujourd'hui, ce problème est moins fréquent. Au cours des dernières années, c'est l'importante fréquentation des sites de pratique qui pose un risque pour l'environnement. Pour réduire l'impact des activités associées au canot ou au kayak de mer sur l'environnement et assurer la pérennité de l'environnement, la FOCK fait la promotion de pratiques responsables envers l'environnement auprès de ses membres par l'entremise de son code d'éthique, de son site Web et du bulletin Le Courant qu'elle envoie à ses membres mensuellement.

D'autres outils sont développés pour des clientèles précises. Par exemple, la FOCK, la Route bleue du sud de l'Estuaire et la Route bleue des baleines ont produit le Guide bleu qui incite les usagers du Sentier maritime du Saint-Laurent à identifier et respecter les sites autorisés qui présentent peu de menaces pour l'environnement. En 2006, la FOCK a remporté le prix CASBA (Canadian Safe Boating Award) dans la catégorie « Sauvegarde de l'environnement » pour le travail de sensibilisation qu'elle a réalisé dans le cadre du Sentier maritime du Saint-Laurent. Ce prix est attribué à un organisme qui a contribué à rendre la navigation de plaisance plus respectueuse de l'environnement.

Selon les partenaires de la FOCK, celle-ci intègre les principes de développement « sans trace » dans sa prise de décision et ces principes guident le développement notamment du sentier maritime et des routes bleues.

La conservation et la mise en valeur de l'histoire du Québec à travers ses rivières

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel ne font pas, à proprement dit, partie de la mission de la FOCK. Néanmoins, celle-ci joue un rôle important dans la mémoire du patrimoine historique du Québec, notamment à travers la conservation d'archives et l'élaboration d'un inventaire des rivières du Québec.

Selon Max Bauchet, membre fondateur de la Fédération, l'histoire du canot était une préoccupation de la FOCK lors de sa création. Beaucoup d'efforts ont été mis pour rapatrier des connaissances sur l'histoire du canot au Québec et sur l'histoire des rivières et des plans d'eau. Grâce à ces recherches et à des dons de particuliers, la FOCK compte dans ses archives des journaux d'expéditions et des cartes topographiques du Québec, dont certaines datent du début des années 1900. Ces archives constituent une banque de connaissances importante sur l'histoire du Québec associée aux rivières, car elles permettent de reconstituer, entre autres, certains parcours réalisés par les Amérindiens ou le tracé de grandes expéditions. Pendant un certain temps, la FOCK a produit et diffusé des feuillets historiques et des chapitres de cours qui portaient sur l'histoire du canotage. L'histoire était ainsi intégrée dans le contenu de certains cours. Selon les formateurs, cela est plus rare aujourd'hui, car le contenu « historique » des cours n'est pas obligatoire, cela dépend donc de l'intérêt du formateur.

Une seconde contribution importante au patrimoine culturel du Québec renvoie à l'inventaire des rivières du Québec que la FOCK a construit au fil des années. Cet inventaire inclut, entre autres, les données historiques associées aux rivières lorsque celles-ci sont connues ainsi que l'histoire récente de celles-ci, comme les projets de barrage ou de détournement et les mémoires qui ont été rédigés et qui les concernent. Il s'agit donc de la préservation d'un patrimoine historique et contemporain sur les rivières. Aujourd'hui, cet inventaire compte 700 rivières et circuits de lacs.

La FOCK contribue également à mettre en valeur le patrimoine culturel du Québec par le biais du projet du Sentier maritime du Saint-Laurent et de ses routes bleues. Ce projet intègre un volet historique et culturel qui se reflète dans l'intégration de légendes et phénomènes naturels sur le fleuve dans les cartes et les guides du sentier maritime et à certains endroits sur le parcours :

C'est sûr que dans un cas comme la route bleue, ce qu'on souhaite c'est une mise en valeur d'une route qui est exceptionnelle : le fleuve, mais il y a également le développement d'un volet culturel, qui est rattaché à l'histoire et au patrimoine maritime qu'on oublie qu'on a au Québec. Dans les routes bleues, souvent des volets d'interprétation, souvent à partir des haltes, il y a cette vocation de développer également l'aspect culturel de la voie maritime. « La voie maritime oui c'est un plan d'eau, mais c'est notre histoire aussi là. »

Développement économique

Les activités de la FQCK ont des retombées économiques directes et indirectes dans les milieux : la FQCK contribue directement à l'économie par les retombées que génèrent les infrastructures et les sites de pratique d'activités de canotage qu'elle permet de développer, et indirectement, en faisant la promotion d'activités qui nécessitent l'achat ou la location des équipements.

Les retombées économiques directes

Les infrastructures et sites de pratique mis en valeur ou développés par la FQCK, tels que les parcours de la réserve faunique de La Vérendrye, contribuent directement au développement économique par les dépenses que les pagayeurs consacrent à leurs déplacements et séjours. À elle seule, la réserve faunique La Vérendrye accueille plus de 8000 visiteurs chaque saison. Par ailleurs la FQCK, par la production d'outils d'aide à la pratique tels que les guides, cartes guides, etc., fait la promotion de tous les parcours canotables du Québec et invite les pagayeurs à séjourner en région, ajoutant ainsi une contribution significative à l'effort de promotion de tous les acteurs du milieu. À titre indicatif, le canot-camping est pratiqué par 3 % de la population québécoise¹¹.

Quant au Sentier maritime du Saint-Laurent et de ses routes bleues, il s'agit d'un produit touristique qui a également pour but de mettre en valeur le fleuve et d'attirer une nouvelle clientèle dans les régions. Selon les partenaires du projet que nous avons rencontrés, il est encore un trop tôt pour mesurer les retombées économiques précises du sentier et des routes bleues sur les régions. Toutefois, des indicateurs permettent de croire que les infrastructures développées auront des retombées économiques intéressantes dans les régions. Par exemple, le nombre de pourvoyeurs en tourisme d'aventure attachés à la Route bleue du sud du Saint-Laurent a augmenté depuis sa mise en opération. De même, la location de nuitées sur un site de camping développé dans le cadre de la route bleue donne un indice de la demande d'hébergement à venir associée à la route bleue :

Un des sites l'an dernier qui a développé l'île Saint-Barnabé en face de Rimouski, eux on intégré une halte sur la route bleue, un site de camping de 14 espaces et ils ont loué 500 nuitées de camping pour une période très courte parce qu'ils ont implanté ça dans l'été. On voit que 500 nuitées de camping pour 14 sites, on parle de gens qui voyagent en kayak, etc., donc on peut voir qu'il y a quand même une opportunité qui peut être intéressante.

(Partenaire A)

Par ailleurs, les routes bleues ont pour but de développer une offre touristique qui bonifie ce qui existe déjà, comme les sites d'hébergement, la restauration et les marinas. En encadrant le développement du sentier maritime du Saint-Laurent et de ses routes bleues, la Fédération assure le respect de certaines normes et la qualité du produit touristique et, par conséquent, sa commercialisation.

¹¹ AEQ. 2004. « Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure ».

Les retombées indirectes

La FOCK contribue indirectement au développement économique en ce sens qu'elle fait la promotion d'une activité de plein air qui nécessite l'achat ou la location d'équipement. Selon le directeur d'un organisme membre, plus les gens sont formés, plus ceux-ci achètent de l'équipement ou en font la location.

Les gens qui viennent prendre le cours, qui ont zéro équipement, qui prennent goût à l'activité, qu'est-ce que vous pensez qu'ils vont faire? Ils vont s'acheter un canot, ils vont s'acheter une pagaie, une bâche, un casque rigide, ensuite ils vont aller s'acheter une tente, etc. Nous on calcule environ 10 % des gens qui passent à l'école vont aller s'équiper, 10 à 15 % (soit environ 50 personnes)... s'ils ne sont pas près, ce sont des gens qui ont appris à manipuler une embarcation, et la prochaine fois qu'ils vont aller dans un parc, ils vont être à l'aise de louer un canot, dans un parc, dans une pourvoirie, etc.

Conclusion

L'étude portant sur l'utilité sociale des associations de loisir au Québec visait à mieux saisir les contributions des associations de loisir à la société. Entre autres, l'étude de la FOCK a permis de mettre en valeur certaines contributions exceptionnelles des associations de loisir dans l'une ou l'autre des dimensions de l'utilité sociale.

Cette étude de cas a eu pour but d'explorer l'utilité sociale de la FOCK selon quatre dimensions : la contribution de l'association au développement social, à l'essor de la créativité collective, à la mise en valeur du patrimoine et au développement économique. Les résultats de la recherche que nous avons menée auprès des dirigeants, partenaires de développement, organismes membres et des membres de la Fédération démontrent que l'organisme contribue exceptionnellement à la dimension de l'utilité sociale qui rejoint la mise en valeur du patrimoine naturel. En effet, par les activités qu'elle réalise dans l'objectif de développer et de promouvoir la pratique d'activités de canotage, la FOCK contribue à la sauvegarde et la mise en valeur des rivières et des plans d'eau canotables du Québec, à la protection de l'environnement par le développement de comportements responsables et l'intégration de principes de développement durable dans sa ligne de conduite et à la conservation et mise en valeur de l'histoire du Québec à travers ses rivières.

La contribution exceptionnelle de la FOCK à la mise en valeur du patrimoine ne signifie pas pour autant que celle-ci ne contribue pas à d'autres dimensions de l'utilité sociale. En effet, les résultats de cette étude suggèrent que la FOCK contribue au développement social, à l'épanouissement de la collectivité et au développement économique respectivement en :

- Faisant la promotion d'une activité qui permet l'épanouissement des personnes et la création de liens ainsi qu'à travers la création d'un espace qui permet aux membres de la communauté de s'impliquer dans le développement du secteur;
- Assurant le développement et la promotion d'une activité synonyme de qualité de vie et en œuvrant pour des pratiques plus sécuritaires sur l'eau, notamment par l'élaboration et la diffusion de programmes de formation et par des activités de sensibilisation menées en concertation avec de multiples partenaires.
- Contribuant au développement de l'offre touristique du Québec par l'aménagement et la mise en valeur de plans d'eau canotables et aux retombées économiques générées par ces activités.

L'analyse des contributions de la FOCK à l'utilité sociale soulève également un point important : en réalisant son mandat, la FOCK contribue, non seulement au bien-être de ses membres, mais à l'ensemble des pratiquants de canot et de kayak et à la société en général.

Cependant, pour ce faire, la Fédération mobilise une centaine de bénévoles en plus des gens qu'elle emploie et elle travaille avec de nombreux partenaires dans le milieu. La capacité de mobiliser des individus et des organismes est un facteur majeur dans la capacité de la FOCK à réaliser sa mission. Toutefois, il faut souligner que cette capacité repose, par conséquent, en partie sur l'implication des gens de la collectivité et leur disponibilité. Le gestionnaire d'un organisme membre souligne cette difficulté :

La FOCK en fait beaucoup, il pourrait y avoir deux autres personnes à la permanence et je pense que là peut-être on répondrait adéquatement aux besoins du milieu, le milieu étant très large, c'est le milieu du canot et du kayak, et c'est à l'échelle du Québec, c'est un gros mandat quand même pour la Fédération » (...) « ... le fait que se soit des bénévoles (ralentit les choses). C'est un bon travail, mais c'est un peu plus long. (...) On souhaite par exemple que certains produits soient disponibles, mais c'est plus long. La FOCK ne peut pas tout mener de front et demande beaucoup d'implication du milieu pour que ça avance.

(Organisme membre A)

Par ailleurs, les entrevues réalisées auprès de certains répondants laissent transparaître une certaine fatigue chez les bénévoles qui travaillent souvent depuis plusieurs années avec la Fédération. Les coupures dans le financement des fédérations de loisir et de plein air posent, entre autres, la question du rôle du gouvernement dans la promotion d'activités de pleine nature comme forme de loisir.

Limites de la recherche

Cette recherche comporte certaines limites, que l'on associe à la sélection des répondants et au caractère « partenarial » de la recherche.

La première limite concerne le nombre de répondants de type « usagers » qui ont été rencontrés. Seulement trois des membres de la FOCK de la région de Montréal ont été rencontrés. Parmi ceux-ci, deux sont des membres depuis moins de deux ans. Les entrevues avec ces personnes nous ont renseignés davantage sur les motivations à devenir membre de la FOCK - c'est-à-dire les attentes par rapport à l'association - que sur les contributions de l'association dont elles sont membres. Cependant, cette limite a été quelque peu surmontée par la richesse des données issues des entrevues réalisées auprès des membres « corporatifs » de la FOCK.

La deuxième limite concerne l'implication du praticien dans l'ensemble des étapes de la recherche. Si la recherche partenariale offre de nombreux avantages, la proximité entre chercheur et praticien a cependant l'inconvénient d'augmenter la possibilité de biais dans la recherche. Dans le cas de la FOCK, ceci s'observe dans le rôle joué par les dirigeants dans l'élaboration de la liste d'organismes partenaires et d'organismes membres. Pour augmenter la validité interne de la recherche, nous avons porté une attention particulière à l'identification des organismes du secteur d'activités susceptibles de nous renseigner sur les contributions de la FOCK dans le milieu et qui n'auraient pas été proposés par les dirigeants de la FOCK. Or, certains organismes que nous avons contactés n'ont pas donné suite à notre demande.

Par ailleurs, une étude future devrait inclure, parmi les répondants, un plus grand échantillon d'organismes œuvrant dans ce secteur d'activité, sans que ceux-ci entretiennent des liens directs avec la FOCK.

Références

Documents de référence consultés

- Conseil québécois du loisir (CQL) (2008). *Résumé du rapport de recherche : Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisirs du plein-air.*
- DBSF (2002). *Plan stratégique de développement et de marketing du tourisme nautique du réseau nautique québécois : Faits saillants et sommaire des priorités d'actions.*
- Fédération du canot et du kayak du Québec (FOCK) (2003). *Guide de sécurité du Kayak de mer.*
- Fédération du canot et du kayak du Québec (FOCK) (2004). *Plan de développement 2004-2008*, en ligne : <http://www.canot-kayak.qc.ca/index.asp?id=292>
- Gadrey, J. (2006). « L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation », *Économie et Solidarités*, vol. 36, n° 1, p.7-26.
- LESSARD, Marlène, Geneviève SHIELDS et Marie-Claude ALLARD (29 février 2009). *L'utilité sociale du milieu associatif du loisir du Conseil québécois du loisir, une réalité méconnue aux incidences majeures*, Rapport synthèse, Montréal, CAP Loisir et tourisme social, ARUC-ÉS, C-03-2009.
- Ministère des Affaires municipales (2004). *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport : pour un partenariat renouvelé*, gouvernement du Québec.
- Patton, M. Q. (2002). "Qualitative Research & Evaluation Methods". California, Thousand Oaks.
- Yin, R.K. (2003). "Case Study Research, Design and Methods", (3^e Ed.). Thousand Oaks (CA). Sage Publications, 181 pages.

Sites Web consultés

- Bureau de la sécurité nautique (BSN). <http://www.tc.gc.ca/securitemaritime/desn/bsn/menu.htm>
- Conseil consultatif national de la navigation de plaisance (CCNPN). <http://www.tc.gc.ca/securitemaritime/sraq/ccmc/ccnnp/menu.htm>
- Conseils consultatifs régionaux de la navigation de plaisance (CCRNP) <http://www.tc.gc.ca/securitemaritime/sraq/ccmc/ccnnp/cscrnp.htm>
- Eau Secours! <http://www.eausecours.org/>
- Fédération québécoise du canot et du Kayak (FOCK). <http://www.canot-kayak.qc.ca/>
- Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). <http://www.faqdd.qc.ca/index.asp>
- Garde côtière canadienne. <http://www.ccg-gcc.qc.ca/fra/GCC/Accueil>
- Société de sauvetage du Québec. <http://www.sauvetage.qc.ca/nouvelles.asp>